



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

**Centre d'Information sur les Droits des
Femmes et des Familles de l'Eure
(C.I.D.F.F. de l'Eure)**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)
12 rue de l'Espéranto - 27000 Evreux
Ce rapport contient 11 pages
Référence : CDY - HM



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)

Siège social : 12 rue de l'Espéranto - 27000 Evreux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'acquisition du produit de subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Evreux, le 9 avril 2014

KPMG Audit Normandie



Christine Doisy

CIDFF

Centre d'assistance
sur les droits des citoyens
de la région



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

ACTIF	BRUT	AMORT. & PROV°	2013	2012	PASSIF	2013	2012
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 147,34	21 546,57	600,77	600,77	FONDS PROPRES	71 682,62	38 786,60
AGENCEMENTS / AMENAGEMENTS	8 116,03	8 116,03		0,00	RESERVES STATUTAIRES	18 197,45	18 197,45
MATÉRIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	10 293,97	10 293,97		0,00	REPORT A NOUVEAU	20 589,15	19 423,70
MOBILIER, MATÉRIEL	3 136,57	3 136,57		0,00	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	32 896,02	1 165,45
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	600,77		600,77	600,77	FONDS DEDIES		
					FONDS DEDIES SUR RESSOURCES AFFECTEES	10 500,00	
CRÉANCES	56 871,13	4 527,75	52 343,38	17 120,51			
CLIENTS	54 390,60	4 527,75	49 862,85	17 113,20	PROVISIONS		
AUTRES CREANCES	2 480,53		2 480,53	7,31	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES		
DISPONIBILITÉS	71 900,25		71 900,25	72 430,66	DETTES D'EXPLOITATION	42 661,78	42 665,34
BANQUE	5 343,61		5 343,61	18 446,24	FOURNISSEURS	5 254,18	8 958,21
LIVRET	66 526,47		66 526,47	53 974,25	DETTES FISCALES ET SOCIALES	37 407,60	33 705,45
CAISSE	30,17		30,17	10,17	AUTRES DETTES		1,68
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		8 700,00
TOTAL	150 819,72	26 074,32	124 844,40	90 151,94	TOTAL	124 844,40	90 151,94

COMPTE DE RESULTAT 2013

	CHARGES	2013	2012		PRODUITS	2013	2012
60	ACHATS	5750,84	8 915,57	70	PRODUITS D'EXPLOITATION	56 461,60	20 674,98
60400	ACHATS ETUDES ET PREST,	1062,80	6 504,53	706	PRESTATIONS	56 461,60	20 674,98
60611	ELECTRICITE GAZ EAU	49,21	924,02				
60631				74	SUBVENTIONS	202 025,00	218 072,00
60641	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4616,34	1 293,30	7410	ETAT DROIT DES FEMMES	51 268,00	48 773,00
60685	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	22,49	193,72	7412	ETAT AGENCE REG. SANTE	4 500,00	9 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	16 959,80	17 400,54	7413	ETAT COHESION SOCIALE	47 002,00	46 961,00
6110	SOUS TRAITANCE	792,00	1 069,00		ETAT AUTRES	2 000,00	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 160,13	6 762,15	7430	CONSEIL GENERAL	60 306,00	75 306,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 413,56	2 433,94				
6140	CHARGES LOCATIVES	3 663,89	3 177,74	7440	MUNICIPALITES ET EPCI	29 289,00	30 832,00
6150	ENTRETIEN REPARATIONS	2 092,34	1 673,87				
6156	MAINTENANCE			7450	AIDES A L'EMPLOI		
6161	ASSURANCES	1 611,78	1 748,22				
6181	DOCUMENTATION	226,10	535,62	7460	CAF	7 660,00	7 200,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	18 905,54	19 078,76				
6226	HONORAIRES	3 720,00	4 700,89	7470	FSE		
6230	PUBLICITE/PUBLICATIONS	50,00					
6251	FRAIS DE TRANSPORTS	4 787,12	4 125,60				
6256	MISSIONS	5 897,34	6 324,53				
6257	RECEPTIONS	107,78	85,70				
6260	FRAIS POSTAUX ET TELECOM	4 307,30	3 803,34				
6270	SERVICES BANCAIRES	36,00	38,70				
63	IMPÔTS ET TAXES	7 449,08	7 319,25				
6311	TAXE SUR SALAIRES	5 191,00	4 914,00				
6330	IMPÔTS TAXES	0,00	35,00				
6333	FORMATION PROFESSIONNELLE	2 258,08	2 370,25				
64	CHARGES DE PERSONNEL	170 182,41	186 645,20				
6410	SALAIRES BRUTS	129 036,00	134 793,31				
6412	CONGES PAYES	-648,00	-42,00				
6414	IND, LICENCIEMENT	0,00	8 043,49				
6421	CHARGES SUR CONGES PAYES	-193,00	-13,00				
6451	URSSAF	28 554,31	27 215,56				
6453	RETRAITE	7 355,10	7 928,63				
6454	ASSEDIC	5 548,50	5 823,98				
6455	CHARGES S/CONGES PAYES						
6458	PREVOYANCE	0,00	273,34				
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	509,50	655,03				
6483	FORMATIONS	20,00	1 968,88				
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	473,00	271,28	75	PRODUITS GESTION COURANTE	754,77	1058,58
6510	DROITS D'AUTEURS			7552	COTISATIONS	160,00	185,00
6580	CHARGES DIVERSES	473,00	271,28	7580	PRODUITS DIVERS GESTION	594,77	873,58
66	CHARGES FINANCIERES		73,75	76	PRODUITS FINANCIERS	1 052,22	470,39
6610	CHARGES FINANCIERES		73,75	7680	INTERETS	1 052,22	470,39
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		206,86	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 031,88	2 283,48
6720	CHARGES S/EXC, ANTERIEURS		206,86	7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS	878,00	2283,00
				7720	PRODUITS S/EXERCICES ANTERIEURS	153,88	0,48
68	DOTATIONS AMORT./PROVISIONS	12 000,00	2 482,75	78	REPRISES S/PROVISIONS	1 295,31	1000,00
68112	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		182,75	7810	REPRISES S/PROVISIONS	1 295,31	1000,00
68174	DOT. AUX PROVISIONS /DEPRECIATIONS	1 500	2 300,00	79	TRANSFERTS DE CHARGES	1 995,91	0,00
689	Engagements à réaliser sur ressources affectées	10 500		7910	REMBOURSEMENTS DIVERS	1 995,91	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)	32 896,02	1 165,45		RESULTAT DE L'EXERCICE (déficit)		
	TOTAL CHARGES	264 616,69	243 559,43		TOTAL PRODUITS	264 616,69	24 3559,43

Annexes

Faits majeurs de l'exercice

Evénements principaux de l'exercice

Suite au DLA réalisé durant le second semestre 2012, les préconisations ont été suivies à savoir le développement de prestations en vue de compenser la diminution attendue des subventions.

Par ailleurs, dès 2012, sensibilisés par le bureau, des élus de communes et de communautés de communes ont versé en 2013 des dons allant de 15 à 100 euros, pour un montant total de 682,00 euros.

Principes, règles et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan

Actif

Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augment.	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Agencements, installations	8 116,03			8 116,03
Matériel bureau, informatique	10 293,97			10 293,97
Mobilier	3 136,57			3 136,57
TOTAL	21 546,57			21 546,57

Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortiss. cumulés au début de l'exercice	Augment. : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Agencements installations	8 116,03			8 116,03
Matériel bureau, informatique	10 293,97			10 293,97
Mobilier	3 136,57			3 136,57
TOTAL	21 546,57			21 546,57

Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau	linéaire	3 ans
mobilier	linéaire	5 ans

Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	54 390,60	54 390,60	
Autres créances	1 960,63	1 960,63	
Fournisseurs débiteurs	519,90	519,90	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	56 871,13	56 871,13	

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une Provision pour dépréciation de la créance au près du conseil général a été comptabilisée pour 1 500€.

Produits à recevoir

Clients :

CIDFF du 28	3 027,75
Conseil Général	36 183,60
CAF	2 298,00
PJ Charleval	2 150,00
P.J Verneuil	2 471,00
PJ Bernay	1 000,00
Mairie Vernon	340,00
EPIDE	300,00
IFSI	177,70
Com Com Le Neubourg	200,00
Pôle Emploi	70,00
CCAS Evreux	1 030,00
CCAS Val de Reuil	4 963,50
La Cigale	179,05

Autres Créances :

Formation professionnelle	1 960,63
---------------------------	----------

Passif

Fonds Associatifs et fonds dédiés

Rubriques	Valeur début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Réserves statutaires ou contractuelles	18 197,45			18 197,45
Report à nouveau	19 423,70	1 165,45		20 589,15
Résultat de l'exercice	1 165,45	32 896,02	1 165,45	32 896,02
Total des fonds associatifs	38 786,60	34 061,47	1 165,45	71 682,62
Fonds dédiés	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00
Total des fonds dédiés	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00
Total Général	38 786,60	44 561,47	1 165,45	82 182,62

Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 254,18	5 254,18		
Dettes fiscales et sociales	37 407,60	37 407,60		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	42 661,78	42 661,78	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs et comptes rattachés

Compte 401

La Ligue de l'Enseignement	143.00
Relay France Carnets tickets métro	39.90
RICOH	11.49
CNIDFF Formation	60.00
Régie quartier	102.09

Compte 408

<i>L'Intranquille</i>	657.80
<i>KMPG 2013</i>	3720.00
<i>La Boutique Informatique</i>	519.90

Dettes fiscales et sociales

Personnels et comptes rattachés	14 667.00
URSAFF et ASSEDIC	15 787,84
Autres organismes sociaux	3193.32
Prévoyance	0.34
Taxe sur les salaires	1501.00
Taxe formation professionnelle	2258.10

Fonds dédiés

Les engagements à réaliser sur ressources affectées en 2013 se ventilent comme suit :

Etat Action Emploi	3 000.00
Etat Action Egalité Professionnelle	2 000.00
Accueil Service	5 500.00

Informations relatives au résultat

Méthode d'acquisition du produit de subventions

Le produit comptable lié aux subventions est acquis conformément aux conditions figurant dans les conventions signées avec le financeur.

La convention « Accompagnement de bénéficiaires du RSA », signée avec le Conseil Général de l'Eure prévoit l'accueil d'un nombre constant de bénéficiaires (90 en 2013), ceux-ci sont adressés uniquement par le financeur. Dans la mesure où le CIDFF n'a aucune action possible sur le nombre de dossier, la totalité du produit prévu dans la convention est comptabilisée.

Autres informations

Engagements hors-bilan

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée n'a pas été chiffré au 31/12/2013. Compte tenu du faible nombre de personnes qui pourraient être concernées par le versement d'une indemnité de départ en retraite du fait d'un turnover important pour les juristes l'engagement est considéré peu significatif."

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nul au titre de l'année 2013.